

Droit d'alerte, signalement d'un danger grave et imminent (DGI) et droit de retrait

Publié le 18/04/2005 – Mis à jour le 11/04/2018

[Fiche de procédure synthétique](#)

relative aux enquêtes réalisées dans le cas d'un danger grave et imminent

Extrait du guide juridique relatif à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la fonction publique :

[Droit d'alerte et droit de retrait](#)

[Exemple de registre](#)

Date :

18/04/2005

M.A.J. le 11/04/2018

Dans cette rubrique

- [Évaluation des risques](#)
 - [Textes réglementaires](#)
 - [Interlocuteurs académiques](#)
 - [Ressources documentaires](#)
 - [Adresses utiles](#)
-

[Diaporama d'information](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37